

INSCRIPTION GARDERIE DE DECEMBRE 2016

Pour les enfants fréquentant l'école de **ST MARTIN DE LA BRASQUE**

A remettre **impérativement** au secrétariat de mairie – 04 90 77 61 02
au plus tard le VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016

Nom de l'enfant :Prénom.....Classe.....

L'inscription à la garderie se fait mensuellement et doit être réglée chaque mois. Toute plage horaire réservée ne sera ni modifiable, ni remboursable (voir règlement intérieur).
Pour les retards ou changements justifiés, l'inscription se fera uniquement en fonction des places restantes et la pénalité sera appliquée conformément au règlement intérieur.
Veillez respecter les horaires, vos enfants vous attendent.
 Veuillez remplir soigneusement cette fiche et la rapporter en Mairie **au plus tard le 25 du mois précédant** le mois d'inscription, accompagnée de votre règlement. **Après cette date, la pénalité sera appliquée également en cas d'ajout de plages horaires supplémentaires.**

Toute plage horaire commencée est due.

Veillez cocher dans les colonnes les plages horaires durant lesquelles votre enfant restera à la garderie et faire le total :

	2€	2€	2.50€	2€
DECEMBRE 2016	7h30/8h15	8h15/8h45	16h15/ 17h30	17h30/ 18h30
Jeudi 01				
Vendredi 02				
Lundi 05				
Mardi 06				
Jeudi 08				
Vendredi 09				
Lundi 12				
Mardi 13				
Jeudi 15				
Vendredi 16				
TOTAL				

**Lundis, Mardis, Jeudis,
Vendredis :**

___ x 2.00 € =

___ x 2.50 € =

Mercredis :

___ x 2.00 € =

Soit un total de : _____ €

	2 €	2 €
DECEMBRE 2016	7h30/8h15	8h15/9h00
Mercredi 07		
Mercredi 14		
TOTAL MERCREDIS		

Cachet Mairie :

Date :

Signature des parents

Règlement :